



**PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE
L'AGRICULTURE ET AUX FILIERES INCLUSIVES
dans le Nord de Madagascar
(AFAFI-Nord)**



PROCES-VERBAL DE REUNION

Objet : Réunion d'information relative aux Appels d'Offres portant sur :

- Aménagement et Réhabilitation de 06 périmètres irrigués dans les Communes de Farahalana, Ambohibe, Ambohitralanana – Districts de Sambava & Antalaha, Région SAVA - Le traitement des points noirs sur la piste Namohana.

Référence de publication : AFAFI-Nord/UCGP/TRVX/2022-003

Lieu : Salle de réunion du BACE et en visioconférence

Date : 13 mars 2023

Heure début/heure fin : 09h00 à 12h00

Participants : Voir fiche de présence

1) **Ordre du jour :**

- Présentation des généralités sur l'appel d'offres
- Présentation des aspects administratifs suivie d'une séance de questions/réponses
- Présentation des aspects techniques suivie d'une séance de questions/réponses

a) **Séance de présentations :**

Présentation	Points abordés	Intervenant
1. Généralités	<ul style="list-style-type: none">• Informations générales• Calendrier de l'appel d'offres, y compris celui des visites de site	Chargée de Programme AFAFI-Nord (BACE)
2. Aspects administratifs	<ul style="list-style-type: none">• Contenu du dossier de soumission• Modalités d'évaluation des offres• Justification de la présence dans le DAO des conditions générales et particulières de mise en œuvre du contrat	Assistance Technique AFAFI-Nord

Présentation	Points abordés	Intervenant
3. Aspects techniques	<ul style="list-style-type: none"> • Localisation des sites de travaux • Présentation des périmètres – lots de travaux – Volume de travaux • Carte de localisation globale des lots de travaux • Principales contraintes pour la mise en œuvre • Programme des visites des lieux • Composition et effectif du personnel clé exigé pour chaque lot • Matériels exigés • Difficultés d'accès aux sites des travaux et impacts • Conditions météo • Sauvegardes environnementales et sociales 	Bureau d'Etudes BRL Madagascar

Les présentations ne peuvent pas être exhaustives, ni remplacer le Dossier d'Appel d'Offres. Par conséquent, il est vivement recommandé aux soumissionnaires de toujours se référer au Dossier d'Appel d'Offres dans son intégralité.

b) Séance de questions/réponses :

#	Questions	Réponses
Partie administrative		
1	Le prix est-t-il révisable ?	Le marché est à prix ferme non révisable
2	L'appel d'offres est en Euro, le paiement sera-t-il en Euro ou en Ariary ?	L' EURO est à la fois, la monnaie de soumission, la monnaie du contrat et la monnaie de paiement.
3	Le délai de paiement (90j) si les documents sont complets. Est-ce qu'on peut avoir la liste des documents nécessaires pour le paiement ?	Il est recommandé aux soumissionnaires de lire attentivement les articles 44, 46 et 50 des « Conditions générales » (document Vol 2 – Sec 2) et des « Conditions particulières » (document Vol 2 – Sec 3) relatives aux marchés de travaux, incluses dans le DAO.
4	Qu'en est-il des TVA sur ces marchés ?	Le présent marché étant passé en application d'un accord de financement international, donc assimilé à un marché public, il n'est pas soumis à la TVA, mais à l'Impôt sur les Marchés Publics (IMP). L'IMP est censé être inclus dans chacun des prix. Aucune ventilation entre prix hors IMP et IMP ne doit apparaître dans l'offre.
5	Est-ce qu'on peut faire une délégation de signature si le premier responsable de l'entreprise est absent ?	La personne qui signe l'offre et la documentation correspondante doit être désignée dans le formulaire 4.3 (document Vol 1 – Sec 4)

#	Questions	Réponses
6	<p>Vous avez exigé dans le DAO 10 ans d'expérience pour chaque personnel. Est-ce qu'il est obligatoire de fournir un certificat de travail à chacune des expériences professionnelles ?</p> <p>Est-ce que c'est un critère d'élimination du dossier s'il n'y a pas les certificats ?</p>	<p>Seuls les diplômes et les expériences professionnelles mentionnés dans le CV et attestés par des pièces justificatives seront pris en considération lors de l'évaluation des offres. D'où la nécessité de fournir les copies des diplômes et des certificats de travail ou de bonne fin de mission.</p> <p>La liste indiquée à la section 12.1.9, 2^{ème} tiret, des « Instructions aux soumissionnaires » (Vol 1 – Sec 1) indique la composition et l'effectif des personnels-clés exigés pour chacun des lots de travaux à exécuter. Le non-respect de cette exigence constitue un motif suffisant pour rejeter la conformité technique de l'offre.</p>
7	<p>Les résultats de l'évaluation vont-ils être communiqués à tous les soumissionnaires ou vont rester à l'Union Européenne ?</p>	<p>Suivant le point 25, 2^{ème} paragraphe, des « instructions aux soumissionnaires » (document Vol 1 – Sec 1) : « Le pouvoir adjudicateur informe tous les soumissionnaires simultanément et individuellement de la décision d'attribution ... ».</p>
8	<p>L'offre financière est-elle annoncée pendant les ouvertures des offres ?</p> <p>L'offre financière d'un dossier non conforme va-t-elle être toujours dépouillée ?</p>	<p>Suivant le point 21.3 des « instructions aux soumissionnaires » (document Vol 1 – Sec 1), les montants des offres et les éventuelles remises offertes feront partie des informations à annoncer lors de la séance d'ouverture des offres.</p> <p>En revanche, l'évaluation financière proprement dite ne portera que sur les offres admises à la phase d'évaluation financière, c'est-à-dire, les offres dont la conformité administrative et la conformité technique auront été validées par le comité d'évaluation.</p>
9	<p>Est-ce qu'on peut soumissionner sur l'ensemble des lots ?</p>	<p>Suivant les dispositions des instructions aux soumissionnaires (Vol 1 – Sec 1), au point 11.2, le soumissionnaire peut soumettre une offre pour un lot seulement, pour plusieurs lots ou pour tous les lots.</p> <p>Dans tous les cas, il devra satisfaire aux critères de sélection fixés pour chacun des lots pour lesquels il soumissionne.</p>
Partie technique		
10	<p>Est-ce qu'on peut présenter les mêmes personnels pour plusieurs lots ?</p>	<p>Au cas où les mêmes personnels sont proposés dans plusieurs offres remplissant le critère d'attribution, le Comité d'évaluation se réserve le droit de choisir, parmi ces offres, l'unique offre qu'il retiendra pour sa proposition d'attribution.</p>
11	<p>Est-ce que l'absence d'un mini concasseur est éliminatoire ?</p>	<p>Pour les lots 3-5-6-7, le mini-concasseur mobile figure sur la liste des matériels et équipements minimaux exigés, présentée à la section 12.1.9, 3^{ème} tiret, des « Instructions aux soumissionnaires » (Vol 1 – Sec 1). Le non-respect de cette exigence constitue un motif suffisant pour rejeter la conformité technique de l'offre.</p>